

CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUILLET 2019

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS :

Le tableau des effectifs du personnel est mis à jour en raison du départ en retraite de Madame Maryse LE MOUELLIC, adjoint technique principal de 2ème classe et du recrutement de Madame Rolande MALONGO, adjoint d’animation, au foyer logement Les Glycines.

CENTRE INTERCOMMUNAL DE DÉCOUVERTE SPORTIVE DE LOUANNEC :

Monsieur Anthony DUTERTRE, recruté au grade d’adjoint d’animation à compter du 12 août 2019, effectuera des heures au C.I.D.S. de LOUANNEC. Le conseil municipal décide, à l’unanimité, de refacturer les heures réalisées à hauteur de 21 € de l’heure, cotisations incluses, au C.I.D.S. de LOUANNEC.

PÔLE NAUTIQUE :

Monsieur le Maire est autorisé à signer le marché et tous les documents afférents à ce dossier avec les entreprises suivantes :

ENTREPRISES RETENUES	LOT N°	DENOMINATION	OFFRE H.T
T.L.T.P.	01	Terrassement – VRD - Démolition	32.999,00 €
B.M.B.	02	Gros œuvre - Enduits	79.000,00 €
COMET’S	03	Charpente Métallique - Serrurerie	45.478,55 €
GROLEAU	04	Charpente bois – Ossature - Bardage	51.500,00 €
TECHNIC ETANCHEITE	05	Etanchéité	25.500,00 €
LE BIHAN	06	Menuiseries Extérieures	20.517,00 €
CARN	07	Cloison – Doublage – Carobic - Plafond	28.351,28 €
MOTREFF	08	Menuiseries intérieures	15.815,55 €
C.R.L.B.LE BORGNE	09	Chape -Carrelage – Peinture - Ravalement	18.992,72 €
CLIMATECH	10	Plomberie – Sanitaire - Chauffage	31.500,00 €

BUDGET COMMUNAL :

Pour se conformer à la réglementation, le conseil municipal décide d’effectuer une régularisation budgétaire comme suit :

Recettes de fonctionnement		
Article 002	Résultat de fonctionnement reporté	- 50.000,00 Euros
Recettes d’investissement		
Article 021	Virement de la section de fonctionnement	+ 50.000,00 Euros
Dépenses d’investissement		
Article 261	Participation et créances rattachées à des titres de participation	+ 664,00 Euros
Article 2313	Immobilisations en cours – constructions	- 664,00 Euros

TRESTEL ANIMATIONS – TARIFS POUR LA SAISON ESTIVALE 2019 :

En partenariat avec le Conseil Général des Côtes d’Armor, le dispositif CAP ARMOR est reconduit. Les tarifs sont fixés comme suit :

Activités	Tarif	Activités	Tarifs
Langue des signes	9.00 €	Cirque	10.00 €
Longe côte et aquagym	5.00 €	Escrime	6.00 €
Longe côte et aquagym avec combinaison	8.00 €	Gym Fit	1.00 €
Sophro lecture	10.00 €	Tournoi nocturne	1.00 €
Surf (la séance)	16.00 €	Soirée sport Ados	1.00 €
Yoga 1 séance	12.00 €	Trestel anim’ sport 7-11 / 2 jours	8.00 €
Yoga 2 séances	20.00 €	Trestel anim’ sport 4-6 / 2 jours	8.00 €
Sortie Bateau	80.00 €	Trestel Lanta 7-11 ans	1.00 €
Voile	17.30 €	Activités plages	Gratuit
Boot Camp	11.00 €	Tournoi Tchoukball	Gratuit
Graff	46.00 €	Valorys	Gratuit

JURY D’ASSISES :

Sont tirés au sort à partir de la liste électorale :
Monsieur SEVERIN Alain, domicilié 33 rue de Saint Guénolé,
Monsieur TROADEC Pol, domicilié Les Bêlènes,
Madame LE NABOUR (STEUNOU) Catherine , domiciliée 40 bis rue du Royau.

RÉSIDENCE LES GLYCINES :

Le conseil municipal décide de revaloriser, au 1^{er} juillet 2019, les loyers de la résidence autonomie « les Glycines », suivant l’évolution de l’indice de référence des loyers, publié par l’INSEE, soit :

Pour un appartement de type 1 : 223,53 € et pour un appartement de type 2 : 272.85 €.

HANGAR DE STOCKAGE :

Monsieur le Maire dresse le compte-rendu de l'avancement des travaux du futur hangar de stockage qui sera situé sur le parking de la salle des sports. Il précise que l'entreprise LE PERRON réalisera les semelles et massifs en béton armé pour un montant de 4.754,06 euros T.T.C.

QUESTIONS DIVERSES :

PROTOCOLE SALLE DES SPORTS :

Madame Janine TROADEC donne lecture du protocole de réservation et d'utilisation de la salle des sports élaboré par Monsieur Anthony DUTERTRE. Il conviendra de :

- l'afficher dans la salle des sports à la vue de tous,
- demander le dépôt d'une carte d'identité en mairie pour toute réservation,
- préciser aux utilisateurs que toute réservation sera facturée sans possibilité de rétractation.

EMPLOYÉS COMMUNAUX :

Une prime de 210 € d'aide au pouvoir d'achat est votée pour chaque employé communal.

ALGUES VERTES :

Monsieur Yves LE FLANCHEC se fait l'écho des interrogations des estivants au vu de l'importance des algues vertes, cette année, sur les plages et notamment des conditions de ramassage. Monsieur LE FLANCHEC précise qu'il contactera les services de Lannion Trégor Communauté pour les prévenir de la présence d'algues vertes. Ceux-ci n'interviennent que s'il existe un risque sanitaire et si les horaires et coefficients des marées le permettent.